

**PROCÈS VERBAL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 7 octobre 2021**

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 20

Nombre de membres du bureau communautaire présents :

Procuration : (1) Monsieur Benjamin VOINOT donne procuration à Monsieur Gérard WECKERING

Nombre de votants : 16

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre

Date d'affichage : 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt et le sept octobre

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance :

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS			X	
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Denis VALLANCE				
BULLIGNY	Alain GRIS	X		X	
VANDELÉVILLE	Claude DELOFFRE	X			
VANNES le CHÂTEL	Nathalie AUFRÈRE	X			
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT				
ALLAIN	Émeline MAGNIER-CARETTI	X		X	
BLÉNOD les TOUL	Cécile DENIS	X			
BARISEY LA COTE	Charles FRANÇOIS	X			
FAVIÈRES	Valérie HOFFMANN				
ABONCOURT	Éric MATHIEU	X		X	
BLÉNOD les TOUL	Jérôme RUFFIN	X			
MONT L'ÉTROIT	Jean-Jacques TAVERNIER	X			
COLOMBEY les BELLES	Benjamin VOINOT				
COLOMBEY les BELLES	Gérard WECKERING	X	X	X	

Étaient également présent : Monsieur Xavier LOPPINET

**Ordre du jour**

- 1 – Aménagement du territoire (habitat-urbanisme-mobilité-numérique)**
  - 1.1 – Prémption de terrains sur la commune de VANNES le CHÂTEL
- 2 – Développement économique et tourisme**
  - 2.1 – CC-2021-1712-Bail cellule n°3 au bâtiment relais pour l'entreprise « SARL FOXEL »
- 3 – Développement social**
  - 3.1 – CC-2021-1713 - Financement équipe projet « Territoire
- 4 – Culture**
  - 4.1 – Information sur le festival « contes aux quatre vents »
  - 4.2 – CC-2021-1714 -Versement subvention pour la création artistique du théâtre de cristal
- 5 – Services techniques**
  - 5.1 – information sur la vente du relais des mousquetaires à Vannes le Châtel

5.2 – CC-2021-1715- Location du logement de GIBEAUMEIX à Monsieur MONDAIN  
53 – CC-2021-1716 - Convention d'A.M.O avec le S.I.R.P.I de Vannes

**6- Informations diverses :**

- Marché de producteurs
- Maison des services
- Education Nationale

**1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (HABITAT-URBANISME-MOBILITÉ-NUMÉRIQUE)**  
**1.1 – PRÉEMPTION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE VANNES LE CHÂTEL**

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Jean-Charles BURTE, reçue le 23 septembre 2021 fait état de la volonté d'achat de deux parcelles (ZD77 et ZA89) sur le territoire de la commune de Vannes-le-châtel.

Or ces parcelles ZD 77 et ZA 89 se situent en partie en zone 1AUE, en proximité immédiate du CERFAV. Ce terrain présente donc un intérêt pour le développement économique du territoire. Si ce terrain est vendu pour être transformé en jardin derrière une habitation, il perdrait alors définitivement sa vocation en terme de développement économique.

De plus, la hausse d'activité du CERFAV et les projets de développement en cours actuellement (voir pièce jointe dans le dossier) peuvent laisser envisager une nécessaire extension des locaux à moyen terme. Ce terrain serait alors idéalement situé pour cela

Toutefois, la construction de 2 maisons par des jeunes couples est un atout favorable pour la commune, notamment dans la perspective de construction d'une nouvelle école.

Afin de permettre de mesurer au mieux les avantages/inconvénients de ces 2 possibilités, les élus du bureau communautaires reportent leur décision au bureau de novembre.

**2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

**2.1 – CC-2021-1712-BAIL CELLULE N°3 AU BÂTIMENT RELAIS POUR L'ENTREPRISE**

**« SARL FOXEL »**

Le Vice-président Alain Godard présente la demande pour une location de la cellule N° 3 du bâtiment relais zone En Prave.

Le candidat est la société SARL FOXEL dirigée par Mr David Aubry.

Cette entreprise a été hébergée dans la pépinière Agrinival pendant 2 ans. Suite à une progression de l'activité Mr Aubry a pris un associé et créé une SARL dénommée FOXEL. L'augmentation de l'activité et de l'effectif nécessite un local plus grand.

La cellule N° 3 de 68m<sup>2</sup> est libre et convient à l'activité de design graphique de l'entreprise FOXEL.

Les conditions du bail sont résumées ci-dessous :

**Article 5 – Durée**

*La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois qui commence à courir le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour se terminer le 31 octobre 2024.*

**Article 8 – Désignation**

*Le local présentement loué à usage commercial est situé dans le bâtiment-relais de la ZAE « En Prave », rue Joseph Marius Millot, 54170 ALLAIN*

*Le local n°3, objet de la présente convention a une surface approximative de 68 m<sup>2</sup> et comprend :*

- un espace accueil/bureau
- un sanitaire
- un local archives

*Tels que ces lieux existent, s'étendent et se comportent, sans en faire une plus ample description, le Preneur déclarant les connaître pour les avoir vus et visités avant la signature du contrat.*

**Article 11 – Loyer**

*11.1 Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de deux mille six cent vingt-neuf euros HT (2 629€ HT) que le Preneur s'engage à payer au Bailleur en douze termes égaux d'un montant de deux cent dix-neuf euros H.T. (219 € HT) à terme échu et au plus tard le 05 du mois suivant.*

*11.2 Tous les règlements s'effectuent à la perception de Colombey.*



### **Article 13 – Dépôt de garantie**

*Le Preneur verse entre les mains du percepteur le jour de la signature du bail la somme de deux cent dix-neuf euros (219 €) pour former le dépôt de garantie, ne portant pas intérêt.*

### **Article 12 : Révision du loyer**

*Les parties ont convenu la présente clause d'indexation annuelle du loyer :*

*Le loyer sera révisé tous les ans de plein droit et sans aucune formalité au 1er janvier après une année civile complète d'occupation en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE (1<sup>ère</sup> révision : le 1<sup>er</sup> janvier 2023).*

*L'indice de base sera l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 soit 116,73.*

*En cas de disparition de l'indice convenu, les parties se rapprochent pour adopter un indice de remplacement et, à défaut d'accord, désigner un tiers qui déterminera l'indice retenu.*

### **Article 14 – Charges**

*13.1 Le Preneur rembourse au Bailleur sa quote-part des charges, telles que remboursement de fournitures et prestations individuelles ou collectives (assainissement, entretien espaces verts, éclairage extérieur etc), conformément à la réglementation applicable aux baux d'habitation et de manière qu'aucun recours ne puisse être exercé de ce chef contre le Bailleur.*

*13.2 Le Preneur prend à sa charge l'ouverture et la consommation des compteurs d'eau et d'électricité ainsi que toutes les charges d'entretien et de maintenance du matériel mis à sa disposition (chauffage, alarme, extincteurs ...).*

### **Après avoir délibéré, les membres du bureau**

**VALIDENT** la proposition de bail commercial dérogatoire à la SARL FOXEL à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et jusqu'au 31 octobre 2024 soit une durée de 36 mois moyennant un loyer annuel de deux mille six cent vingt-neuf euros HT (2 629€ HT) que le Preneur s'engage à payer au Bailleur en douze termes égaux d'un montant de deux cent dix-neuf euros H.T. (219 € HT)

**AUTORISENT** le Président à signer le bail ainsi que tous documents découlant de cette décision.

## **3 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

### **3.1 – CC-2021-1713 - FINANCEMENT ÉQUIPE PROJET « TERRITOIRE**

Le Vice-Président rappelle l'importance de l'ingénierie de l'équipe projet au sein de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée".

Les coûts de l'équipe projet sont constitués :

- Du poste de cheffe de projet (1 ETP)
- De postes de coordinateurs sur la mobilisation et accompagnement des demandeurs d'emploi (estimé à 1,33 ETP sur 2021)
- 10 % du poste d'agent de développement du pôle développement social
- 10 % du poste d'agent de développement du pôle développement économique
- De l'indemnisation de stage d'une étudiante sur les missions d'évaluation du dispositif
- De prestations de la Fabrique
- De frais de fonctionnement (loyer, charge, divers, ...)

Pour 2021, l'ensemble de ces coûts sont estimés à 154 250 € dont 126 000 € concernant les moyens humains. Pour cette année, le vice-président évoque la possibilité de cofinancement de l'équipe projet par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et la fondation Bruneau via le fonds de dotation TZCLD

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire.

**SOLLICITENT** l'accompagnement financier de l'ANCT, du Conseil Départemental, de la fondation Bruneau via le fonds de dotation TZCLD et tout autre financeur éventuel

**AUTORISENT** le Président à signer les conventions avec l'ANCT, le Conseil Départemental, le Fonds de dotation TZCLD et tout autre financeur éventuel

**AUTORISENT** le Président signer tous documents découlant de cette décision.

#### **4 – CULTURE**

##### **4.1 – INFORMATION SUR LE FESTIVAL « CONTES AUX QUATRE VENTS »**

Le vice-président en charge de la culture donne quelques éléments concernant le festival "contes aux 4 vents " qui s'est déroulé fin septembre à Moutrot :

- une météo globalement favorable
- un site très bien aménagé par une vingtaine de personnes
- plus de 100 bénévoles mobilisés sur cette action
- plus d'entrées payantes qu'il y a 2 ans avec 2 représentations de moins
- spectacles vus par 440 scolaires (écoles et collège)
- spectacles également à destination des crèches et assistantes maternelles via le RAM
- buvette tenue par le Foyer Rural de Moutrot (bénéfices reversés à la communauté de communes)
- restauration via des food truck qui ont été satisfait de cette opération (avec 900 € de redevance reversée à la communauté de communes)
- satisfaction des conteurs qui ont été hébergés chez l'habitant

Un bilan financier sera présenté lors d'une prochaine réunion du bureau communautaire

##### **4.2 – CC-2021-1714 -VERSEMENT SUBVENTION POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE DU THÉÂTRE DE CRISTAL**

Le Vice-Président présente la demande de la Cie « Théâtre de Cristal », pour sa nouvelle création théâtrale 2021 intitulée « Je suis comme je suis », dans le cadre de la ligne budgétaire « aide à la création artistique 2021 ».

Le coût global subventionnable de la création de la Cie « Théâtre de Cristal », est de : **37 663.51 €** (salaires répétitions, achat matériel décors)

Le montant de la subvention est de 10% (plafonné à 2 000 €) conformément à notre règlement, soit : **2 000 €**

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire.

**VALIDENT** le projet présenté par le Vice-président à la culture

**ACCEPTENT** d'accompagner de verser une subvention à hauteur de **2 000 €** sur le budget 2021 pour la Cie "Théâtre de Cristal"

**AUTORISENT** le Président signer tous documents découlant de cette décision.

#### **5 – SERVICES TECHNIQUES**

##### **5.1 – INFORMATION SUR LA VENTE DU RELAIS DES MOUSQUETAIRES À VANNES LE CHÂTEL**

Ce bâtiment est inoccupé depuis plusieurs années.

Les services techniques ont fait des études pour :

- Une rénovation avec création de logements locatifs. Le montant des travaux est estimé à environ 200 000 €
- Une démolition qui a été estimée à 50 000 €, avec des risques sur les maisons mitoyennes.

Une estimation financière a été effectuée par France Domaine qui évalue ce bâtiment à 18 700 €. Un acquéreur potentiel, s'engageant à faire les travaux de rénovation nécessaire a fait une proposition à hauteur de 15 000 €. Les membres du bureau communautaire donnent un accord de principe pour poursuivre les négociations avec cet acheteur. Une délibération sera prise avant que la transaction ne se fasse.

##### **5.2 – CC-2021-1715- LOCATION LOGEMENT GIBEAUMEIX, 1 BIS RUE DE LA CHAPELLE**

Suite à une réunion avec le VP aux services techniques, le maire de Gibeauxmeix et le Président de la communauté de communes, ce dernier propose la location du logement au 1 Bis rue de la Chapelle à GIBEAUMEIX à Madame Amélie MONDAIN qui en a fait la demande. Le contrat est consenti pour une durée de six ans à compter du 4 octobre 2021 jusqu'au 4 octobre 2026.



Le montant du loyer est fixé à 572,00 €TTC mensuel payable d'avance, celui-ci sera révisé annuellement comme établi selon le nouvel indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau décident à l'unanimité :  
**DE VALIDER** la demande de location de Madame Amélie MONDAIN,  
**DE FIXER** le loyer mensuel à 572 € mensuel, hors charges  
**D'AUTORISER** le Président à signer le bail de location.

**53 – CC-2021-1716 - - CONVENTION DE MANDAT D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE – CRÉATION D'UN GROUPE SCOLAIRE POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL - SIRPI.**

Le Président présente la demande du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique intercommunal SIRPI qui souhaite faire appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par la Communauté de Communes dans le cadre du projet de création du nouveau groupe scolaire de 5 classes avec accueil périscolaire, par extension de l'école maternelle de Vannes-le-Châtel.

Afin de mettre en place cette demande, il convient de fixer les modalités et les interventions dans le cadre d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette convention prévoit les modalités financières, notamment de rémunération.

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire percevra une indemnisation correspondant au remboursement des frais de structure, sur la base d'un forfait journalier de 250 €

L'indemnisation du mandataire sera perçue en 5 versements en fin de chaque phase suivant le tableau de répartition ci-après :

VENTILATION FINANCIERES PAR PHASES	Répartition %	Montant €
<b>PHASE I – MISSIONS MONTAGE DE DOSSIERS ET RECHERCHE DE FINANCEMENT</b>		
Élaboration et rédaction, suivi des dossiers de financement. Mission conseil dans la recherche de financement et l'élaboration des plans de financement	FORFAIT	1 500 €

<b>PHASE II : MISSIONS OPERATIONNELLES</b>		
Ventilation de la rémunération		
Chef de projet	250€/journée	12 000 €
Diagnostic/esquisse à Avant-Projet Sommaire	5%	600 €
Avant-Projet Définitif à Assistance aux contrats de travaux	20%	2 400 €
Direction, exécution des travaux (50% de l'exécution des travaux)	70%	8 400 €
Après réception des travaux	5%	600 €

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire  
**ACCEPTENT** l'assistance à maîtrise par la Communauté de Communes (en qualité de mandataire) pour le projet de création du nouveau groupe scolaire.  
**AUTORISENT** le président à signer la convention de mandat et tout autre document nécessaire à la présente décision.

## 6 : AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

**Marché de producteurs à Allamps** : Le premier marché a eu lieu le 2 octobre avec une dizaine de producteurs. Environ 300 personnes sont passés et certains producteurs étaient en rupture de stock

**Maisons des services** : les travaux de terrassement doivent commencer le lundi 11 octobre

**Education nationale** : une réunion initiée par l'inspection académique a eu lieu à Blénod les Toul, avec une présentation de la carte scolaire. L'inspection nous invite à organiser une réflexion par secteur, sachant que sur certains secteurs, l'organisation actuelle est satisfaisante

### Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2021-1712-Bail cellule n°3 au bâtiment relais pour l'entreprise « SARL FOXEL »
CC-2021-1713 - Financement équipe projet « Territoire
CC-2021-1714 -Versement subvention pour la création artistique du théâtre de cristal
CC-2021-1715- Location du logement de GIBEAUMEIX à Monsieur MONDAIN
CC-2021-1716 - Convention d'A.M.O avec le S.I.R.P.I de Vannes

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER

